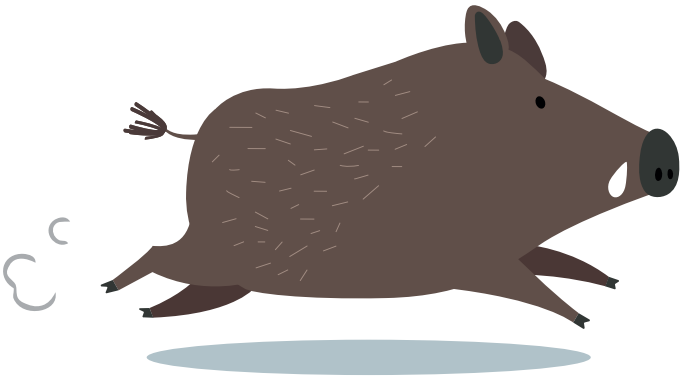
Le sanglier

COMPRENDRE L'ESPÈCE POUR MIEUX PROTÉGER LES ÉLEVAGES DE PORCS

GUIDE PÉDAGOGIQUE



OS Porc Bretagne

Organisation sanitaire

Sommaire

INTRODUCTION

p. 3
Édito

p. 4
Le sanglier en Bretagne : une dynamique en forte accélération

PARTIE 1
Le sanglier : éléments de connaissance essentiels

p. 5
Une espèce bien installée en France

p. 6
Un animal structuré & opportuniste

p. 8
Une biologie bouleversée

PARTIE 2
La dispersion géographique du sanglier

p. 9
Une occupation de tous les milieux

p. 10
Un animal peu mobile… mais efficace

p. 11
Déplacement du sanglier depuis sa zone de repos diurne

p. 12
STOP aux idées reçues

PARTIE 3
Limiter la présence du sanglier à proximité de mon élevage

p. 13
Agir concrètement pour réduire le risque sanitaire

p. 14
Mesurer la gradation du risque autour de l'élevage

p. 14
Mon élevage est situé dans un rayon de 1 km. Que faire ?

p. 16
Objectif : Agir sur l'environnement de l'élevage

p. 22
Objectif : Réguler les populations

p. 25
5 questions à Stéphane, éleveur et chasseur

p. 26
La chasse au sanglier

p. 28
Rôles de l'éleveur dans l'efficacité de la chasse

p. 29
Le piégeage

p. 30
Comprendre la réalité de la chasse pour mieux agir ensemble

ÉDITION 2026

Direction de la publication
OS Porc Bretagne

Conception & réalisation
Popcorn Communication

Photos
Philippe Vitel, Adobe Stock

Imprimeur
Le Chat Noir



Édito

David Riou
Président de l'OS Porc Bretagne

Comprendre pour mieux se protéger

La filière porcine bretonne évolue dans un contexte sanitaire exigeant, marqué en particulier par la menace persistante de la fièvre porcine africaine (FPA). Sans céder à l'inquiétude excessive, cette situation appelle à la lucidité et à l'anticipation.

La FPA constitue un **risque systémique** pour l'ensemble de la filière porcine. Elle ne touche pas uniquement les élevages : le sanglier, en tant que réservoir et vecteur potentiel, joue un rôle central dans la dynamique de diffusion de la maladie. Partout où la FPA est apparue en Europe, la faune sauvage a souvent été le premier révélateur de sa présence sur le territoire. Cette réalité inquiète légitimement les éleveurs, mais aussi les chasseurs, directement concernés par la santé de leur gibier.

Face à ce risque, la Bretagne peut s'appuyer sur **l'engagement de ses éleveurs en matière de biosécurité**. Depuis plusieurs années, des investissements importants ont été réalisés, des protocoles renforcés, des pratiques adaptées. Cet effort collectif nous rappelle cependant une exigence : la biosécurité, c'est un **comportement au quotidien**, fait de rigueur, de vigilance et de constance.

La protection de nos élevages ne peut reposer sur les seuls murs des bâtiments. Elle passe aussi par une **meilleure connaissance de l'environnement**, et en particulier du sanglier : ses comportements, ses déplacements, ses zones de présence. C'est dans cet esprit qu'est née la volonté de produire ce livret en collaboration avec la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne.

Notre ambition est de partager des connaissances utiles et de favoriser une **concertation renforcée entre éleveurs et chasseurs**.

Je tiens à remercier sincèrement la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne pour la qualité de son expertise et pour sa collaboration active à ce travail. Ce document est le fruit d'un regard croisé, indispensable pour faire face collectivement aux enjeux sanitaires à venir.

Mieux connaître, mieux dialoguer, mieux agir : c'est à cette condition que nous pourrons préserver durablement nos élevages et notre filière.

Le sanglier en Bretagne

Une dynamique en forte accélération

+350 %

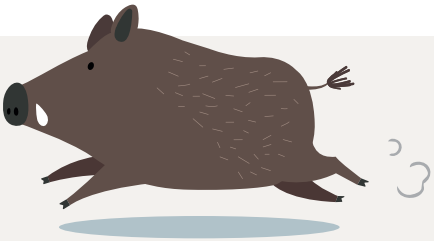
C'EST L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SANGLIERS PRÉLEVÉS EN BRETAGNE EN 10 ANS

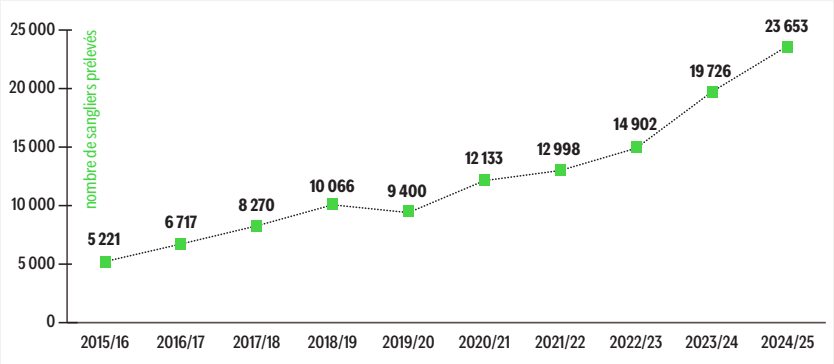
En Bretagne, le nombre de sangliers prélevés officiellement à la chasse est passé de **5 221 à 23 653 individus** au cours des dix dernières saisons.

Cette évolution traduit une forte expansion (numérique et géographique) de l'espèce sur l'ensemble du territoire breton.
En effet, malgré une chasse très active, les populations continuent de progresser.

Évolution des prélèvements de sangliers en Bretagne

La hausse des prélèvements ne signifie pas une baisse des populations. Elle reflète au contraire la capacité de renouvellement extrêmement rapide du sanglier.





PARTIE 1

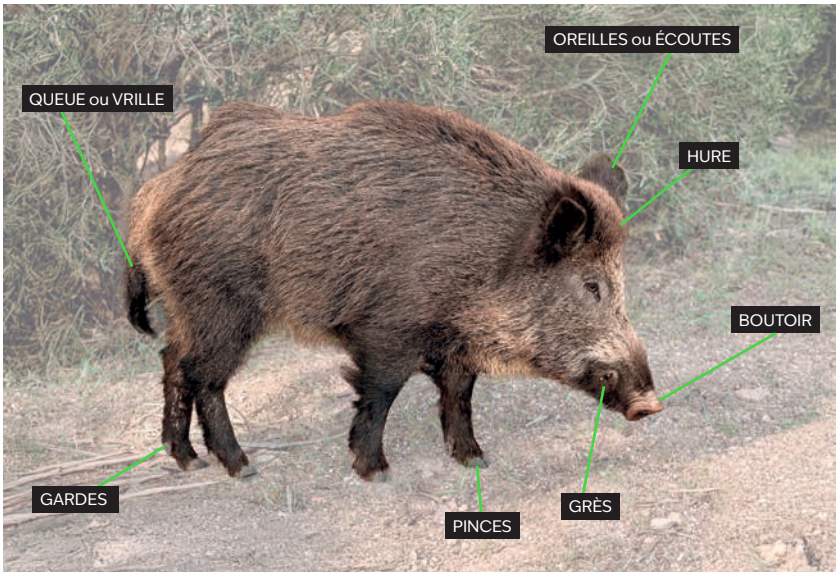
Le sanglier

ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ESSENTIELS

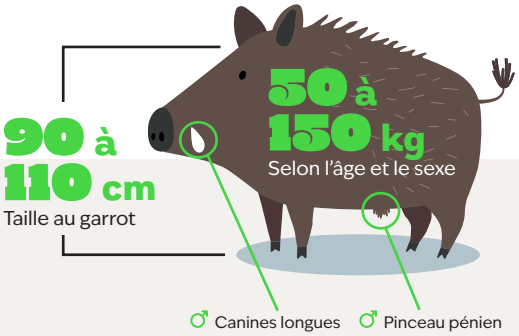
Une espèce ***bien installée en France***

Présent en Europe et en France depuis plusieurs centaines de milliers d'années, le sanglier fait partie intégrante de la faune sauvage. Il est distinct du porc domestique, introduit bien plus tard avec le développement de l'agriculture, même si les deux espèces restent interfécondes.

Aujourd'hui, le sanglier est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans presque tous les types de milieux, y compris en zones agricoles, périurbaines et parfois à proximité directe des bâtiments d'élevage.



*Un animal **structuré** & **opportuniste***



Morphologie & gabarit

Dimorphisme sexuel marqué chez les adultes : présence d'un pinceau pénien (touffe de poils sous l'abdomen) et de canines longues chez le mâle.

Un animal organisé en compagnies



Le sanglier est un animal **grégaire.**

Les femelles (laies) vivent en **compagnies familiales** avec leurs jeunes. Ces groupes sont très stables dans le temps.

Les mâles adultes, quant à eux, vivent le plus souvent en **solitaire**, en dehors de la période de reproduction. L'émancipation a lieu entre 12 mois et 22 mois.

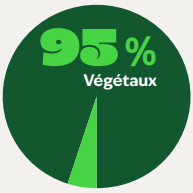
Un omnivore en recherche d'efficacité énergétique

Le sanglier est **omnivore** et **opportuniste**. Il adopte le plus souvent un comportement alimentaire monophasique, avec une seule prise de nourriture quotidienne, ce qui l'incite à concentrer ses activités sur des zones offrant une ressource alimentaire abondante.

Le sanglier privilégie les ressources forestières lorsqu'elles sont disponibles. **Il s'adapte aux disponibilités du milieu.** En campagne, certaines périodes correspondent à de véritables pics d'attractivité alimentaire, en particulier lors :

- des semis ;
- du stade laiteux des cultures (céréales, maïs) ;
- de la présence de cultures refuges denses.

Alimentation



5 %
Ressources animales (insectes, œufs, petits vertébrés, charognes)

100 à 120 jours de gestation

Un cycle de reproduction qui se modifie

Le rut avait traditionnellement lieu de novembre à janvier, en lien avec les fructifications sauvages (glands, faines…) et les mises-bas intervenaient généralement entre mars et mai.

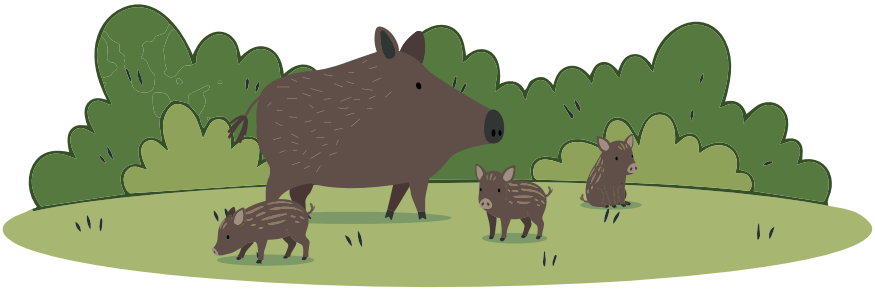
Depuis une dizaine d'années, la présence de jeunes marcassins est observée tout au long de l'année. Si la littérature situe habituellement la gestation des laies à partir de 35 kg, des laies gestantes de 30 kg, voire moins, sont désormais régulièrement constatées en Bretagne. Cette précocité favorise des reproductions en dehors des périodes habituelles. Des travaux scientifiques indiquent qu'une laie peut atteindre la puberté dès 25 kg.

5 à 7 marcassins par portée

Une reproduction efficace

Dans de bonnes conditions, les laies se reproduisent une fois par an, avec des portées moyennes de 5 à 7 marcassins chez les femelles adultes.

Les jeunes laies entrant en reproduction ont des portées plus réduites et leurs marcassins présentent une mortalité plus élevée, liée notamment à une production de lait plus faible et à l'inexpérience maternelle.



À RETENIR

Les marcassins sont présents toute l'année et plusieurs générations peuvent cohabiter sur un même territoire.

Une biologie ***bouleversée***

L'accroissement annuel des populations de sangliers est estimé à 100 voire 150 %, soit un doublement en un an ! Dans des conditions d'habitat et d'alimentation très favorables, l'accroissement peut même atteindre 200 à 300 % par an.



3 FACTEURS MAJEURS
EXPLIQUENT L'EXPLOSION ACTUELLE DES POPULATIONS

1 *L'évolution des systèmes agricoles*

L'extension de cultures riches en énergie, comme le maïs, a profondément modifié l'accès à la nourriture du sanglier avec en conséquence :

- une prise de poids plus rapide ;
- une entrée en reproduction plus précoce des laies (une laie atteint sa maturité sexuelle dès 25 kg) ;
- un accroissement de la prolificité (moins de mortalité embryonnaire) ;
- une meilleure survie des marcassins.

2 *Le changement climatique*

La multiplication des années à forte production de glands et de faines améliore :

- la fertilité des laies ;
- la taille des portées.

3 *La pression de chasse*

Paradoxalement, dans les zones très chassées, les laies ont tendance à :

- mettre bas plus tôt dans l'année ;
- entrer en reproduction plus jeunes si les conditions de nourriture sont favorables.

PARTIE 2

LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE
du sanglier

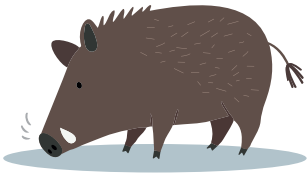
Une occupation **de tous les milieux**

Avant tout animal forestier, le sanglier occupe aujourd'hui **tous les types d'habitats** : forêts bien sûr mais aussi zones agricoles, friches, espaces périurbains, voire urbains.

Tous les sangliers n'occupent pas l'espace agricole de la même manière. Il existe trois profils de comportement :

- **les laies de champs** (catégorie la plus fréquente en Bretagne) déplacent durablement leur domaine vital dans les champs et y restent de jour comme de nuit ;
- **les navetteurs** alternent entre forêts et cultures avec des allers-retours réguliers selon les périodes ;
- **les laies des forêts** restent exclusivement en milieu forestier.

Ces profils ne sont pas figés : un même individu peut changer de comportement d'une année à l'autre, en fonction des conditions locales. Tous les sangliers ne se déplacent donc pas systématiquement vers les cultures en été. Mais, en Bretagne, le taux de boisement étant inférieur à 20 % de la surface, les sangliers sont évidemment incités à se déplacer en milieu agricole.



Le sanglier arbitre en permanence entre deux besoins essentiels :

- **La quiétude,** principalement pour les remises diurnes.
- **L'accès à une ressource alimentaire,** principalement la nuit.

Lorsque ces deux conditions sont réunies en milieu agricole, sa présence devient durable.

*Un animal **peu mobile… mais efficace***

Contrairement à certaines idées reçues, **le sanglier n'est pas un animal migrateur.** Il est sédentaire : il reste dépendant du couvert forestier et ne s'aventure jamais très loin de la lisière forestière.

Zone refuge VS zone de nourrissage

Les déplacements des sangliers se concentrent principalement dans un rayon proche des zones boisées, en friches ou des cultures dites fixatrices (colza au printemps, maïs en été, miscanthus toute l'année).

En Bretagne, les secteurs agricoles situés à moins de 3 km de ces milieux, et plus particulièrement dans un rayon d'1 km, constituent les axes privilégiés de circulation entre les zones de repos et les zones de nourrissage.

L'occupation de l'espace varie selon l'âge et le sexe : les laies adultes recherchent en priorité des zones sûres et nourricières pour protéger leurs marcassins, certaines cultures comme le colza pouvant servir de remises diurnes en hiver, au printemps et en été.

Des déplacements limités, mais très ciblés

Les déplacements suivent le plus souvent un schéma circulaire, entre la zone de repos et les cultures, par les trajets les plus courts. Les distances parcourues sont limitées, avec des allers-retours quotidiens généralement inférieurs à quelques kilomètres et souvent à moins de 500 mètres entre les zones d'intérêt.

- Les déplacements quotidiens sont limités.
- Les allers-retours entre zones de repos et d'alimentation sont courts.
- Les sangliers privilégient le trajet le plus direct.

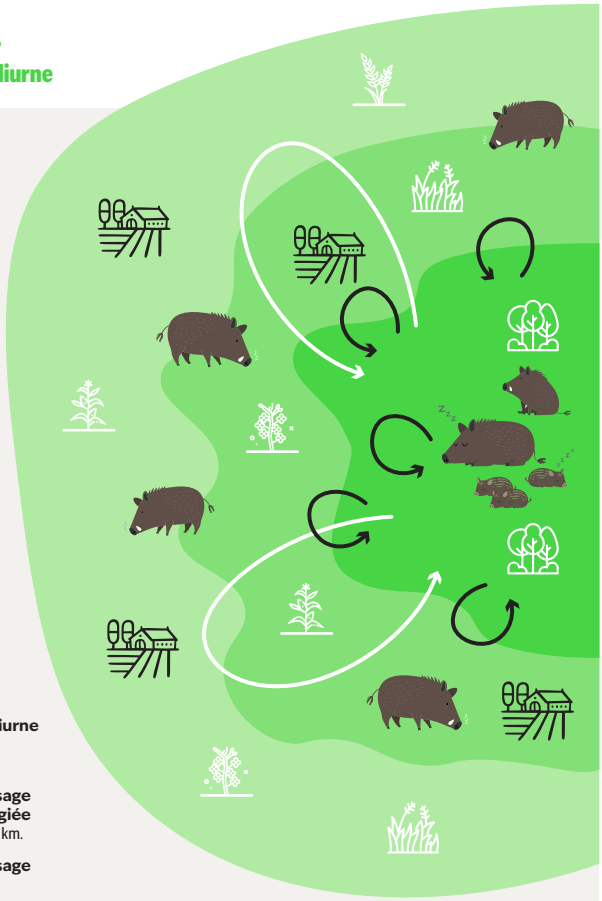
1,5 à 4,8 km
Aller-retour moyen parcouru en 24 h

500 m
Distance moyenne entre remise et zone de nourrissage

< 400 m
Distance de plus de 50 % des déplacements

Déplacement du sanglier depuis sa zone de repos diurne





Zone de repos diurne
Forêt, bosquet, friche, culture dense.

Zone de nourrissage nocturne privilégiée
Rayon entre 500 m à 1 km.

Zone de nourrissage secondaire
Rayon entre 1 et 3 km

Déplacements quotidiens aller/retour

À RETENIR

Le sanglier se déplace peu, utilise des trajets courts et répétés, et s'installe préférentiellement à proximité des zones boisées et des cultures refuges.

La gestion de l'environnement proche de l'élevage est essentielle. Les zones boisées, friches ou cultures refuges situées à moins d'1 km de l'élevage sont stratégiques car cette proximité constitue un facteur de risque sanitaire majeur.

STOP
AUX IDÉES REÇUES

Idées fréquentes...
mais fausses

"Les laies font deux portées par an."

FAUX

Une seule portée annuelle, mais des naissances étalées dans le temps.

"Les laies produisent plus de 20 marcassins par an."

FAUX

Une seule portée de 7 marcassins.

"Les sangliers viennent de loin."

FAUX

La majorité des déplacements se fait à très courte distance.

"Le sanglier est migrateur."

FAUX

Il est sédentaire et fidèle à son territoire.

"Les laies vont au mâle."

FAUX

Ce sont les compagnies de laies qui structurent les territoires des sangliers et les déplacements.

PARTIE 3

LIMITER LA PRÉSENCE DU SANGLIER

à proximité de mon élevage

*Agir concrètement pour **réduire le risque sanitaire***

La présence du sanglier autour des élevages n'implique pas partout le même niveau de risque sanitaire. Comprendre cette gradation du risque permet d'**adapter les actions**, de hiérarchiser les priorités.

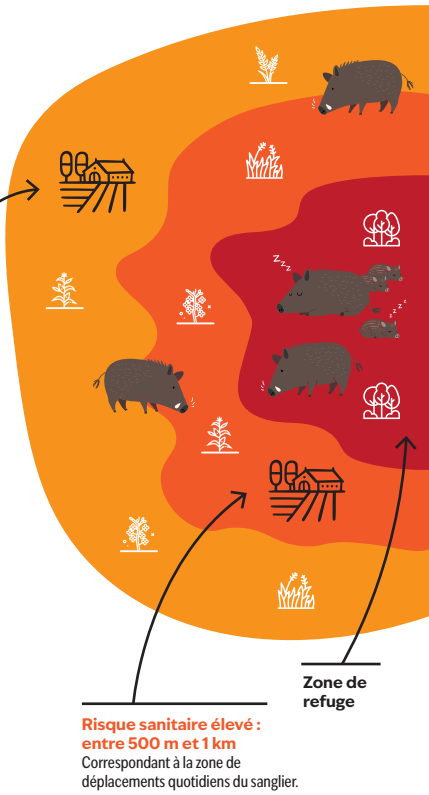
À proximité immédiate d'une zone refuge,
selon la situation de l'élevage, les priorités diffèrent :

- **Renforcement de la biosécurité**
- **Gestion de l'environnement proche.**
- **Actions de régulation ciblées.**
- **Coordination avec les chasseurs locaux.**

L'efficacité repose sur l'adaptation des leviers au niveau de risque réel, et non sur une approche uniforme.



***Mesurer la gradation du risque** autour de l'élevage*

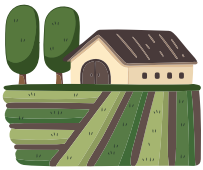


Tous les élevages ne sont pas exposés de la même manière à la présence de sangliers : comprendre son niveau de risque permet d'adapter les actions. Ce risque dépend avant tout de la proximité de l'élevage avec les zones fréquentées par les sangliers et de la fréquence de leurs déplacements.

La majorité des interactions potentielles entre sangliers et environnement de l'élevage se concentre dans un rayon inférieur à 1 km autour de leur zone de refuge.

Ensuite, il faut aussi apprendre à relativiser. La présence de sangliers dans l'environnement proche n'est pas exceptionnelle en Bretagne. L'objectif n'est pas le « zéro sanglier », mais la réduction durable du risque sanitaire.

***Mon élevage est situé dans un rayon de 1 km.** Que faire ?*



1 *Renforcer la biosécurité de l'élevage*

Lorsque l'élevage est situé à proximité de zones fréquentées par les sangliers, la biosécurité devient le premier levier de protection :

- **empêcher toute intrusion directe** (clôtures adaptées, portails fermés…) ;
- **limiter les zones de contact indirect** (aires souillées, abords boueux, stockage…) ;
- **maîtriser les flux humains et matériels** (personnes, véhicules, matériel agricole…).

Un sanglier n'a pas besoin d'entrer dans un bâtiment pour représenter un risque sanitaire.

2

Agir sur l'environnement de l'élevage

Voir aussi en pages 16 à 21

Le sanglier recherche avant tout : la quiétude, la nourriture et la continuité des milieux. À proximité des bâtiments et enclos d'élevage, l'objectif est donc de créer de l'incertitude, afin d'éviter le cantonnement durable.

Lorsque c'est possible, certaines actions permettent de réduire l'attractivité du secteur autour de l'élevage :

- **éviter, à proximité immédiate, les cultures très attractives et denses** ;
- **limiter les zones de quiétude** (friches, végétation dense basse) ;
- **favoriser un paysage en mosaïque** composé de parcelles de taille réduite, moins propice au cantonnement ;
- **entretenir les abords** (lisières, bandes enherbées, zones non productives).

3

Travailler avec les chasseurs du secteur

Voir aussi en pages 22 à 31

Dans un rayon proche d'un élevage, la coordination avec les chasseurs est déterminante.

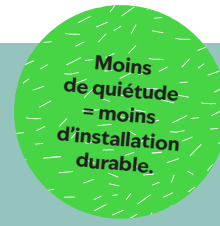
Actions clés

- identifier un interlocuteur local ;
- faciliter l'accès aux parcelles lorsque c'est possible ;
- adapter les pratiques de chasse aux périodes sensibles ;
- éviter la création de zones refuges non chassées.

> La chasse ne supprime pas le risque, mais elle limite le cantonnement durable des sangliers.

À RETENIR

Être situé dans un rayon de 1 km d'une zone fréquentée par les sangliers impose une vigilance renforcée. La combinaison de la biosécurité, de la gestion de l'environnement et du dialogue avec les acteurs locaux permet de maîtriser le risque.



Objectif : ***Agir sur l'environnement de l'élevage***

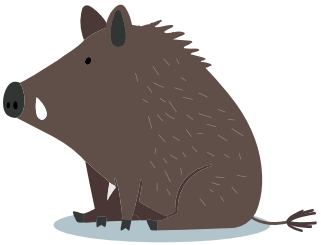
Les cultures fixatrices : de quoi parle-t-on ?

Certaines cultures peuvent, selon leur implantation et leur environnement, favoriser la **présence durable du sanglier en milieu agricole.** On parle alors de cultures fixatrices.

Une culture devient fixatrice lorsqu'elle offre au sanglier, seule ou en combinaison avec d'autres éléments du paysage :

- un **couvert dense**, propice à la quiétude ;
- une **ressource alimentaire** attractive ;
- et une **faible perturbation**, notamment sur de grandes surfaces continues.

Dans ces conditions, le sanglier n'a plus besoin de se déplacer : il peut **se nourrir, se cacher et se reposer au même endroit.** Cette situation favorise son installation durable, sa reproduction et des passages répétés à proximité des exploitations.



Risques des cultures fixatrices



COLZA

Refuge hivernal et printanier, surtout en grandes parcelles.



MAÏS

Ressource alimentaire majeure à tous les stades.



BLÉ NOIR

Couvert dense favorisant les remises temporaires.



MISCANTHUS

Refuge permanent, très favorable au stationnement

LE COLZA

Le colza est **peu consommé** par le sanglier, mais il offre :

- un **couvert dense et haut** ;
- une protection efficace contre la chasse ;
- un refuge hivernal et printanier.

Il devient particulièrement attractif lorsque la pression de chasse est forte en forêt.



LE MAÏS

Le maïs est la **culture la plus attractive** pour le sanglier :

- richesse énergétique élevée ;
- appétence à plusieurs stades (semis, stade laiteux, grain) ;
- couvert dense favorable au repos.

Il favorise à la fois :

- la **prise de poids rapide** ;
- la **reproduction précoce** ;
- la **survie des marcassins**.



LE BLÉ NOIR

Le blé noir est **peu consommé** par le sanglier, mais il devient attractif à partir d'un certain stade :

- végétation dense et buissonnante ;
- hauteur suffisante pour assurer **couvert et quiétude** ;
- possibilité de création de chaudrons (nids végétaux) pour les laies.

Il joue donc surtout un rôle de **refuge temporaire**, notamment en période de reproduction estivale.

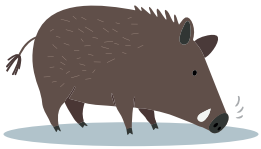


Une stratégie globale pour limiter l'effet fixateur des cultures

Face aux cultures fixatrices, l'objectif n'est ni leur suppression ni leur remise en cause agronomique. Il s'agit de **réduire leur capacité à servir de point d'ancrage durable pour les sangliers**, en agissant sur l'organisation du paysage agricole.

Les principes clés à retenir

- **Limiter la taille des parcelles.**
 Les grandes parcelles continues favorisent la quiétude.
 Des parcelles plus petites réduisent l'effet refuge.
- **Éviter les blocs homogènes de cultures attractives.**
 La continuité entre parcelles voisines renforce le cantonnement.
 Une coordination locale est un levier essentiel.
- **Fragmenter les couverts denses.**
 Casser les continuités visuelles et végétales limite l'installation durable des sangliers.
- **Éloigner autant que possible les cultures fixatrices des zones sensibles,** en particulier des bâtiments des élevages de porcs.
- **Créer des zones tampon peu attractives :**
 bandes enherbées, cultures moins appétentes ou moins couvrantes en périphérie des parcelles.
- **Réduire les zones de quiétude :**
 friches, végétation dense basse ou secteurs peu entretenus à proximité immédiate des cultures.
- **Raisonner à l'échelle du territoire.**
 L'efficacité repose sur une approche collective, au-delà de la seule parcelle ou exploitation.



À RETENIR

- **Une culture devient problématique lorsqu'elle permet au sanglier de s'installer durablement.**
- **L'organisation du paysage conditionne le risque sanitaire autour des élevages de porcs.**

LE MISCANTHUS

Un cas particulier à raisonner avec vigilance

Le miscanthus peut, selon son implantation, constituer un refuge particulièrement favorable au sanglier.

- **Un couvert très dense et haut** (2 à 4 m), difficilement pénétrable par les chasseurs.
- **Une présence permanente**, tout au long de l'année.
- **Une faible perturbation**, en dehors de la période de récolte.
- **Une excellente protection** contre la chasse, les intempéries et le dérangement.

> Le miscanthus n'est pas attractif sur le plan alimentaire, mais il constitue un **refuge durable**, utilisé comme zone de repos, de quiétude et parfois de mise bas.

Lorsqu'il est implanté en grandes parcelles continues, notamment à proximité :

- de cultures alimentaires (maïs, céréales) ;
- de zones boisées ou enfrichées ;
- ou d'élevages porcins ;

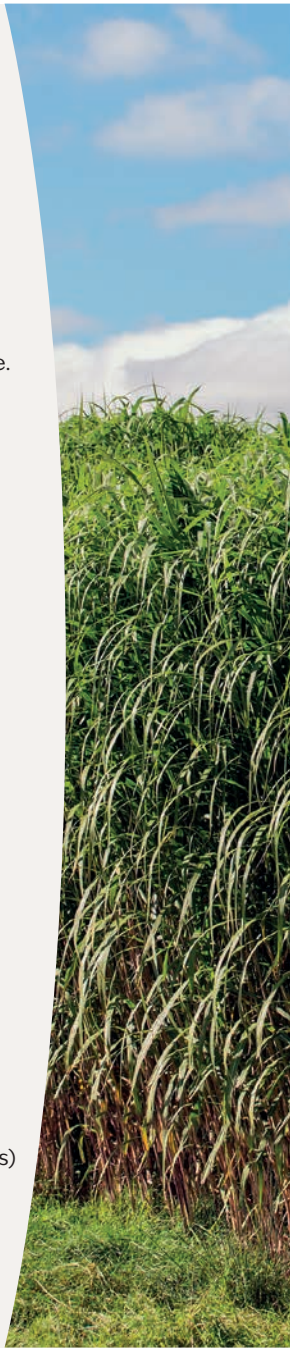
il peut devenir un **point d'ancrage permanent** pour les sangliers, rendant leur régulation plus complexe.

Principes de gestion recommandés

Pour limiter l'effet refuge du miscanthus, plusieurs leviers peuvent être mobilisés :

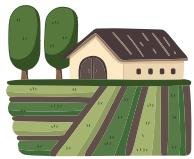
- **Privilégier une implantation en bandes** plutôt qu'en blocs compacts.
- **Limiter la surface des parcelles** (environ 4 hectares maximum en un seul tenant).
- **Éviter l'implantation à proximité immédiate des élevages de porcs.**
- **Raisonner l'implantation à l'échelle du territoire**, en lien avec les cultures voisines.
- **Maintenir des interfaces lisibles** (lisières, bandes ouvertes) favorables à l'action des chasseurs.

> L'objectif n'est pas de remettre en cause la culture, mais de prévenir la création de refuges permanents difficiles à gérer.



Objectif : ***Agir sur l'environnement de l'élevage***

À PROXIMITÉ de l'élevage : créer de l'incertitude pour les sangliers



De manière générale, dans un rayon proche des bâtiments et de l'élevage, des aménagements peuvent limiter l'attractivité des parcelles pour les sangliers.

En période hivernale, privilégier l'implantation de CIPAN multi-espèces basses et peu denses.

Certaines espèces très attractives, comme le radis Daïkon, sont à éviter car elles peuvent être consommées par les sangliers et accroître l'attractivité des parcelles.

Entretenir les zones non productives.

Afin de limiter le développement de végétations denses et basses favorables au stationnement des sangliers, l'entretien de ces zones doit être raisonné : suffisant pour réduire l'accueil du sanglier, tout en restant compatible avec la préservation de la biodiversité ordinaire et de la faune chassable. À ce titre, les services techniques des Fédérations départementales des chasseurs (FDC) peuvent apporter un appui et des recommandations adaptées.

Éviter que les parcelles culturales ne constituent une zone attractive ou de remises diurnes.

Privilégier des parcelles culturales de petite taille (idéalement inférieures à 6 ha), avec des cultures peu appétantes pour les sangliers, peu denses et de faible hauteur. La diversification des cultures est à encourager afin de créer un paysage en « mosaïque », insuffisamment couvrant pour permettre le repos diurne des animaux. L'enjeu majeur est ici d'éviter l'installation des laies en période de mise bas, celles-ci étant particulièrement fidèles à leur lieu de naissance, tout comme les compagnies qui en résultent.

Favoriser la chasse régulière au petit gibier.

Favoriser la présence de petit gibier (lapins, lièvres, faisans, perdrix) en lien avec les chasseurs locaux. Une pratique de chasse régulière dans ces secteurs permet d'éviter un effet « réserve » lié à la quiétude favorable au stationnement du sanglier. Le choix des espèces à favoriser et les aménagements nécessaires doivent être définis conjointement avec les chasseurs et les services techniques de la FDC.



À DISTANCE de l'élevage : déplacer les zones de repos

Loin des zones sensibles, il est possible, en lien avec les chasseurs locaux, d'organiser des zones favorables au cantonnement des sangliers et à leur prélèvement par la chasse, afin qu'ils ne s'approchent pas des bâtiments d'élevage.

Privilégier l'implantation de CIPAN hautes et denses.

En période hivernale, dans les parcelles agricoles, il est recommandé de privilégier l'implantation de CIPAN hautes et denses, telles que la moutarde, sur des surfaces limitées (idéalement inférieures à 4 ha).

À l'instar du colza au printemps ou du miscanthus tout au long de l'année, ces cultures favorisent le maintien des sangliers en milieu agricole lorsque la pression de chasse est forte en forêt.

En revanche, des parcelles trop étendues (au-delà de 6 ha) rendent la chasse en battue difficile, voire inefficace. Des parcelles de moutarde bien réparties sur le territoire agricole permettent ainsi de structurer des battues efficaces, favorisant des prélèvements significatifs et contribuant à réduire localement la présence du sanglier.

Maintenir des bandes enherbées entretenues à proximité des friches, bois et bosquets.

À proximité des friches, bois et bosquets, il est recommandé de maintenir des bandes enherbées entretenues en fin d'été, avant l'ouverture anticipée de la chasse au 15 août.

Ces aménagements facilitent la mise en place de lignes de tir sécurisées, en dehors des parcelles cultivées, lors des battues.



Ces conseils traduisent une vision idéale de gestion du territoire du point de vue cynégétique. Ils constituent un cadre théorique à adapter à la réalité des exploitations agricoles (contraintes économiques, agronomiques…).

Objectif : ***Réguler les populations***

La chasse : Comprendre le cadre réglementaire pour agir efficacement & sereinement

1 *Le propriétaire de la parcelle*

(Point de départ de tous les droits)

Il détient :

- le droit de chasse (attribut du droit de propriété) ;
- le droit de destruction du sanglier (régulation par piégeage), attaché au droit de propriété.

Il peut :

- chasser lui-même ;
- transférer à un tiers le droit de chasse par un bail de chasse à un chasseur ou société/association de chasse. Dans les communes dotées d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), le droit de chasse est transféré à l'ACCA par arrêté préfectoral. Il ne peut y avoir qu'une ACCA par commune ;
- déléguer par écrit le droit de destruction à un tiers.

> **Sans l'accord du propriétaire, aucune chasse ni destruction n'est possible.**

2 *Le fermier, exploitant les terres*

Il dispose :

- du droit de chasser.

Mais il ne peut pas :

- céder ce droit à un tiers.

Il peut en revanche :

- être acteur du dialogue local ;
- faciliter la mise en place d'un bail de chasse ;
- coordonner la régulation autour de son élevage.

> **Le droit du fermier est réel, mais strictement personnel. Le propriétaire conserve toujours la possibilité de chasser lui-même ou de louer son droit de chasse à un tiers. S'il souhaite piéger le sanglier, le fermier doit être expressément autorisé par écrit par le propriétaire.**

Voir aussi en page 29

3

Le chasseur, la société de chasse, l'ACCA

(Acteur de la régulation)

Il peut chasser légalement si :

- il existe un bail de chasse ;
- ou si l'association communale de chasse agréée (ACCA) détient le droit sur la commune.

Il peut détruire (piéger) si :

- le droit de destruction est délégué par écrit ;
- le cadre réglementaire est respecté.

Sans bail ni délégation écrite, la régulation est juridiquement fragile.



LE SAVIEZ-VOUS

Les ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées), créées par la loi Verdeille de 1964, ont pour mission d'organiser la pratique de la chasse à l'échelle d'une commune dans un cadre collectif et réglementé.

Elles regroupent les chasseurs locaux, gèrent les territoires de chasse mis en commun par les propriétaires et participent à la gestion des espèces. Une régulation efficace suppose en effet un territoire continu et coordonné. Les sangliers ignorent les périmètres des baux de chasse. Seule une gestion collective, sans discontinuité, permet d'éviter les zones refuges et d'assurer une action réellement efficace.

À RETENIR

- **La régulation du sanglier repose sur le droit du propriétaire.**
- **Le bail de chasse est l'outil central pour une action efficace, sécurisée et durable autour des élevages de porcs.**

Le bail de chasse comme solution de référence pour un éleveur

La régulation du sanglier ne s'improvise pas, elle se contractualise. Le bail de chasse, complété si besoin par une délégation du droit de destruction, est l'outil le plus adapté pour agir durablement et en sécurité.

Le bail de chasse permet :

- d'assurer l'accessibilité de l'ensemble des parcelles ;
- d'avoir un interlocuteur unique ;
- de définir clairement les modalités de pratique de chasse et autres sujets cynégétiques (exploitation de la venaison, gestion des déchets...) et d'éviter les tensions ;
- d'éviter les zones refuges non chassées.

Il est recommandé de privilégier :

- la société de chasse locale ;
- un loyer modique, favorisant un dialogue constructif.

> **La chasse est une activité « non productive » mais coûteuse (matériel, indemnisation des dégâts). L'absence d'enjeu financier favorise une relation apaisée.**

Chasse à proximité des bâtiments : Ce que dit la réglementation

Contrairement à certaines idées reçues :

- toute parcelle cadastrale peut être chassée ;
- y compris à proximité des bâtiments agricoles et des habitations.

La limite des 150 mètres :

- concerne uniquement les ACCA ;
- correspond à une zone exclue de leur périmètre par arrêté préfectoral.

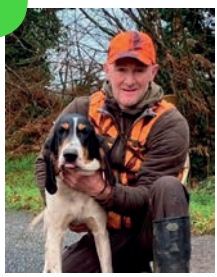
En dehors de ce cas :

- un bail de chasse peut inclure des parcelles situées à moins de 150 m ;
- cette possibilité peut être déterminante pour éviter le cantonnement des sangliers près des élevages.

À RETENIR

Le bail de chasse est l'outil qui permet de chasser sur la parcelle concernée. Sans bail, la chasse n'est pas possible.

5 *questions à Stéphane, éleveur et chasseur*



Pourquoi la chasse ?

La chasse, c'est mon loisir. J'ai passé mon permis à seize ans et je n'ai jamais arrêté. Je chasse par passion pour les chiens. Voir un chien travailler sur un pied (trace de sanglier), le voir analyser les marques, progresser... c'est ça qui me passionne.

Concrètement, en quoi consiste une battue ?

La chasse en battue débute tôt le matin. On fait le pied, c'est-à-dire qu'on cherche les traces laissées dans la nuit. Si on trouve un pied frais, on met les chiens dessus pour se rapprocher jusqu'à la remise, là où le sanglier est baugé.

Un bon chien peut suivre une trace vieille de 8 heures, parfois plus. Il m'est déjà arrivé de rapprocher sur 10 ou 15 km avant d'arriver à la remise. Un chien de pied ne s'improvise pas. Il faut du nez, de l'intelligence et de l'entraînement. J'ai personnellement une douzaine de chiens. Entre les cartes de chasse sur plusieurs communes, le permis, les colliers GPS pour suivre les chiens, le fourgon, la nourriture, les frais vétérinaires... je préfère ne pas faire le calcul exact !

Une fois le sanglier localisé, on déclenche la battue une heure plus tard, pour 20-30 chasseurs. Là, c'est très cadré. Le chef de battue désigne les chefs de ligne, il donne les consignes de sécurité, fait signer le cahier de battue... Puis, les chasseurs postés matérialisent avec des piquets leurs angles de tir. Chacun doit voir son voisin. La sécurité, c'est non négociable.

Le chef de battue rentre ensuite dans la traque (zone où se situe le sanglier) avec les chiens. Personne ne charge son arme avant le coup de corne. Quand les chiens trouvent l'animal et le font fuir, le coup de corne lance l'opération.

En tant qu'éleveur, regardez-vous la chasse différemment ?

Je chasse aussi pour réguler, bien sûr. On voit bien que la population augmente. Mais ce n'est pas ma motivation première, mais je pense aussi au risque sanitaire.

Un message pour les éleveurs ? Un message pour les chasseurs ?

Aux éleveurs, je voudrais dire que les chasseurs ne peuvent pas être partout. Si un agriculteur voit des dégâts, il doit prévenir la société de chasse de sa commune. Si des éleveurs pensent qu'il faut faire plus, qu'ils passent le permis et viennent donner un coup de main, avec plaisir ! La régulation, c'est l'affaire de tous.

Aux chasseurs, je voudrais dire que les cultures ont une vocation nourricière et économique. On cultive aussi avec des contraintes agronomiques et forcément, il y a des contraintes pour la chasse, d'où l'importance du dialogue et de la collaboration.

Que peut-on dire de la chasse au sanglier ?

Qu'elle n'est pas simple ! Ce n'est pas "on se promène et on tire". Ce sont des heures à chercher un animal très malin et dangereux, des heures à organiser, à sécuriser... C'est une lourde responsabilité. C'est un engagement.

La chasse au sanglier



La battue

La battue est aujourd'hui le mode de chasse majoritaire en Bretagne. Elle mobilise des chasseurs postés (minimum réglementaire), des traqueurs et/ou des chiens, une organisation collective stricte.

Atouts principaux

- Forte capacité de prélèvement.
- Efficacité sur des groupes entiers.
- Pression dissuasive sur le territoire.

Contraintes

- organisation lourde ;
- nécessité d'un territoire peu morcelé ;
- exigences élevées en matière de sécurité.

Pour être efficace, la battue nécessite des parcelles accessibles, avec peu de zones refuges non chassées et une bonne coordination avec les exploitants.

Intérêt pour l'éleveur

La battue est le mode de chasse le plus efficace pour éviter l'installation durable des sangliers autour des élevages, notamment à l'automne et en hiver.

L'affût



La chasse à l'affût consiste à attendre le sanglier depuis un mirador, une chaise d'affût ou un point sécurisé. C'est un mode de chasse individuel, précis et ciblé.

Atouts principaux

- Grande précision.
- Adaptation aux zones sensibles.
- Faible dérangement global.

Contraintes

- prélèvements plus faibles ;
- nécessite une bonne connaissance des déplacements.

L'affût est particulièrement pertinent à proximité des bâtiments, en lisière de cultures attractives, lors de périodes agricoles sensibles (semis, stade laiteux).

Intérêt pour l'éleveur

L'affût permet une régulation fine, compatible avec la proximité des élevages et des habitations.



L'approche

La chasse à l'approche repose sur le déplacement discret du chasseur pour surprendre l'animal. C'est un mode de chasse individuel, peu pratiqué en Bretagne.

Atouts

✅ Précision et faible infrastructure nécessaire.

Contraintes

• pratique exigeante et peu adaptée aux paysages agricoles cloisonnés.

L'approche peut être complémentaire, mais ne constitue pas un levier structurant de régulation.

Périodes de chasse & pression exercée

En Bretagne, la chasse du sanglier est possible toute l'année, selon des modalités définies par les départements, via les arrêtés préfectoraux.

- La pression de chasse est maximale : de mi-août à fin mars.
- Des périodes complémentaires ont été mises en place, notamment en lien avec les semis agricoles, afin d'assurer une pression maximale sur l'espèce.

Sécurité : un impératif absolu

La chasse du sanglier impose des règles strictes de sécurité :

- parfaite connaissance du territoire ;
- identification claire des zones de tir ;
- respect des axes routiers et habitations ;
- organisation rigoureuse des battues.

Les Fédérations des chasseurs ont fait le choix de ne pas autoriser la chevrotine en Bretagne, pour limiter les risques.

À RETENIR

La sécurité conditionne l'acceptabilité et la pérennité de la chasse à proximité des exploitations agricoles.

Rôles de l'éleveur dans l'efficacité de la chasse

Même sans être chasseur, l'éleveur joue un rôle central :

- en facilitant l'accès aux parcelles
- en évitant la création de zones refuges
- en dialoguant avec les chasseurs
- en adaptant certaines pratiques culturales à proximité des bâtiments

> **La chasse est plus efficace lorsque le territoire est lisible.**

Quels conseils donneriez-vous aux éleveurs qui souhaitent faciliter la chasse ?



André Douard, président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

Face aux enjeux sanitaires liés au sanglier, il n'existe pas de solution miracle. Chaque exploitation est différente. Malgré tout, des conseils peuvent se dessiner.

Anticiper plutôt que subir

Attendre les dégâts ou une intrusion dans une zone sensible est souvent trop tardif. L'anticipation est essentielle.

Faire réaliser un diagnostic du site

Les fédérations départementales des chasseurs peuvent intervenir et accompagner les éleveurs pour réaliser un diagnostic et analyser : les zones refuges potentielles, les continuités des couverts, les zones de tir impossibles ou dangereuses... C'est mathématique, si les éleveurs veulent qu'on tire, il faut qu'on puisse tirer ! Cela suppose parfois de créer des ouvertures sécurisées, d'éviter les blocs compacts de culture sans visibilité, de réfléchir aux effets lisières, de travailler l'organisation des parcelles autour des bâtiments sensibles...

Dialoguer avec la société de chasse locale

Quand les territoires sont organisés en association communale de chasse agréée (ACCA), le dialogue est facilité grâce à l'identification d'un interlocuteur unique. Autre point important : un bail clair, modéré, stable, favorise une relation saine. Une pression excessive sur la valeur locative peut au contraire déséquilibrer la logique de régulation. Il ne faut pas hésiter à contacter la fédération départementale pour échanger, s'informer...

> **Le sanglier ne connaît ni clôtures ni statuts ; seule une coopération étroite entre acteurs du territoire permet d'en maîtriser les effets. La régulation ne se décrète pas, elle se construit : elle commence toujours par un échange franc autour de la même table.**

Le piégeage

En termes de prélèvement, il ne peut remplacer la chasse et notamment la chasse en battue.

Le piégeage du sanglier s'effectue au moyen de boîtes à fauves ou de tout autre dispositif destiné à capturer l'animal par contention dans un espace clos, sans immobilisation directe par une partie du corps.

La capture implique ensuite une intervention complémentaire pour la mise à mort, réalisée à l'aide d'une arme de chasse, dans le strict respect du principe de la mise à mort par balle. La puissance de l'arme ou le calibre des munitions utilisés doivent être conformes aux arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département.

Les zones propices au piégeage sont globalement les mêmes que celles favorables à la pratique de la chasse.

Le piégeage constitue ainsi un outil de régulation complémentaire, mais il nécessite un suivi rigoureux et quotidien. Son efficacité dépend fortement du respect des consignes de mise en œuvre, sans quoi les résultats peuvent s'avérer limités.

Les obligations

- Être titulaires d'un agrément de piégeur.
- Avoir participé à une formation spécifique délivrée par une fédération départementale des chasseurs.
- Être titulaire d'un permis valide de chasser.

Renseignement auprès de chaque Fédération Départementale des Chasseurs.

Voir aussi en page 31

Exemple de piège



Comprendre la réalité de la chasse *pour mieux agir ensemble ensemble*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les chasseurs bretons n'étaient pas des chasseurs de sangliers

La culture cynégétique bretonne s'est longtemps construite autour du petit gibier : lapin, perdrix, migrateurs. Le sanglier était marginal. Puis le territoire a changé. Remembrement, agrandissement des parcelles, développement du maïs et des cultures intermédiaires, disparition progressive des haies, hivers plus doux : le paysage agricole a profondément évolué. Le petit gibier a décliné et le grand gibier s'est développé. L'agriculture a changé. Le territoire aussi.
La chasse s'est adaptée. Aujourd'hui, deux tiers des chasseurs bretons participent à la chasse au sanglier.

Une chasse à forte responsabilité

La chasse au sanglier n'est pas qu'un loisir.
C'est une chasse à responsabilité qui concentre :
- des enjeux agricoles (dégâts) ;
- des enjeux sanitaires ;
- des enjeux de sécurité ;
- des enjeux territoriaux ;
- et des enjeux sociaux.



Organiser une battue mobilise une dizaine de personnes, des chiens, du matériel, du temps. Et cela a un coût. Pour chacun des chasseurs, la chasse représente une passion qui a un coût : le permis national annuel 235 €, l'adhésion à une société de chasse, l'achat d'équipements (vêtements, armes, munitions...) et des véhicules, l'achat et l'entretien de la meute... Les chasseurs doivent également parfois verser un loyer aux propriétaires (ou à l'État, l'ONF...).

Concernant les dégâts agricoles, les fédérations indemnisent chaque année le monde agricole (2 millions d'euros en Bretagne sur la campagne 2024/2025). En Bretagne, les flux économiques liés à la chasse représentent plus de 130 millions d'euros. Les chasseurs sont les acteurs de la gestion de la faune sauvage et ce sont eux qui paient directement le coût. Ce modèle repose donc sur un équilibre fragile : l'engagement volontaire, la responsabilité collective et l'acceptation sociale.

Le rôle clé des fédérations

Autorité de tutelle du monde de la chasse, les Fédérations départementales et la Fédération régionale assurent différentes missions (y compris de service public), dont les essentielles :

- **Formation des chasseurs**
 - Organisation et formation au permis de chasser.
 - Formations continues des chasseurs (sécurité, piégeur, hygiène de la venaison, chasse à l'arc...).
- **Indemnisation des dégâts agricoles**
- **Gestion de la faune sauvage**
 - Suivi scientifique des populations.
 - Élaboration des plans de chasse (attributions par territoire).
 - Rédaction du schéma départemental de gestion cynégetique.
- **Appui technique en cas de crise sanitaire**



UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

"Le développement du sanglier n'est pas le résultat d'un acteur unique. Il est le fruit d'évolutions agricoles, climatiques et sociétales. La chasse constitue aujourd'hui un levier de régulation indispensable. Mais elle ne peut agir seule.

L'équilibre passe par : le dialogue, l'anticipation, l'adaptation des pratiques, la compréhension mutuelle. Nous cherchons l'efficacité. Et cette efficacité repose sur la coopération entre chasseurs et éleveurs."

André Douard, président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

22
Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor
(Plérin)
02 96 74 74 29

29
Fédération départementale des chasseurs du Finistère
(Quimper)
02 98 95 85 35

35
Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
(Saint-Symphorien)
02 99 45 50 20

56
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
(Vannes)
02 97 62 11 20



LIVRET

POPCORN COMMUNICATION

UNE RÉALISATION COLLABORATIVE

OS Porc Bretagne

104 rue Eugène Pottier
35000 Rennes

02 99 65 03 01

contact@osporcbretagne.com

Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

CÔTES D'ARMOR | FINISTÈRE | ILLE ET VILAINE | MORBIHAN

1 rue de la Prunelle
22190 Plérin

02 96 58 06 34

chasserenbretagne.fr

agriculturebiodiversite.fr